

ARRÊTÉ

dénommant le chemin de la Troupe.

Du 13 mai 1936

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la demande du Conseil municipal de la commune de Vandœuvres en séance du 14 avril 1936 concernant une nouvelle dénomination de chemin qui limite les communes de Vandœuvres et de Chêne-Bougeries;

Vu le préavis favorable du Service des Archives d'Etat en date du 24 avril 1936;

Vu l'accord intervenu entre les deux communes en date du 7 mai 1936;

Vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931;

Sur la proposition du Département des travaux publics;

Arrête :

De donner le nom de : « *Chemin de la Troupe* » au chemin reliant le chemin de la Gradelle au chemin de la Montagne et formant limite entre les communes de Chêne-Bougeries et de Vandœuvres.

Certifié conforme,

Le chancelier : Louis SOLDINI.